

DOSSIER PRESSE

NON à la désinformation, aux mensonges, au dénigrement gratuit,
NON à l'assassinat de l'industrie

OUI aux informations vérifiées, à la transparence,
au respect de la loi,
OUI au développement d'un modèle économique durable

Manifestation à l'encontre des pratiques à charge assassines
envers l'industrie de transformation

**TROP,
C'EST
TROP !**

Nouméa,
le 10 janvier 2020

A l'appel de la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC), des représentants d'industries calédoniennes et leurs salariés manifestent ce vendredi 10 janvier devant le gouvernement pour dénoncer les pratiques à charge assassines envers l'industrie de transformation et leur ras-le-bol du mépris de l'industrie de transformation calédonienne.

Quel est le problème ?

Ils sont au nombre de 2, alimentent la colère de l'industrie de transformation et expliquent son ras-le-bol et sa présence devant le gouvernement ce matin.

1° Des membres du gouvernement qui se cachent derrière une Autorité de la concurrence... dont, malheureusement, certains rapports en lien avec l'industrie sont ponctués d'inexactitudes, de fausses assertions et de raisonnements non étayés.

Si la FINC ne conteste pas l'intérêt des missions de l'Autorité de la concurrence et son indépendance, elle ne peut, en revanche, que s'interroger sur la qualité et la construction de ces avis.

D'une part, la FINC observe que plusieurs avis de l'ACNC relatifs aux dossiers de l'industrie reposent sur la juxtaposition et l'enchaînement fallacieux d'opinions ou d'avis émis sans que ces derniers ne fassent visiblement l'objet de vérifications factuelles ou ne soient effectivement démontrés par l'Autorité.

Ex :

Extrait de l'avis de l'ACNC n°2019-A-06 du 24 décembre 2019 relatif à la demande d'avis sur la demande de protection de marché de la société ESQ (tubes et tuyaux plastiques) :

« 120. In fine, la baisse des prix et l'élargissement de l'offre des tubes et tuyaux en NC pourrait donc avoir un impact positif sur l'index BT21, lesquels sont revalorisés sur la base de ce dernier. En effet, considérant que le coût des tubes et tuyaux en PVC représente 32% des frais de plomberie et 20% des frais d'électricité dans le cadre d'une construction individuelle, selon les chiffres transmis par la FCBTP, la baisse des prix résultant de la suppression des mesures de type « STOP » pourrait contribuer partiellement au redressement de l'activité du BTP. »

Or il s'avère que la part de tuyaux PVC et PE produits par la société ESQ consacrée à la construction d'une maison individuelle à 25 millions, représente 80 000 F soit 0,32% du coût de la construction.

Ainsi, conclure que « la baisse des prix résultant de la suppression des mesures de type « STOP » pourrait contribuer partiellement au redressement de l'activité du BTP » est certes séduisante et alléchante mais totalement fallacieux.

L'Autorité ne devra-t-elle pas vérifier a minima les informations qui lui sont communiquées par les organisations auditionnées ?

D'autre part, dans plusieurs de ces avis, l'Autorité assène des opinions sans faire la démonstration de la réalité de cette opinion sur le marché concerné (est-ce que cette opinion se vérifie en pratique sur le marché calédonien ?) et conclut régulièrement son raisonnement en reprochant à l'entreprise concernée par le dossier étudié de ne pas avoir fait ce qu'elle ne fait pas elle-même, à savoir une démonstration de calculs économiques prouvant la recevabilité de son opinion ou argument.

On ne peut décemment pas attendre d'un chef d'entreprise le même niveau d'expertise sur les démonstrations économiques que celui des agents des Autorités de concurrence. L'entrepreneur et les agents de l'Autorité n'ont pas la même formation, ni le même métier.

Nous crions : NON aux mensonges ! NON à la désinformation !

2° Des pratiques du gouvernement à l'opposé de sa rhétorique politique

Nous avons d'un côté, la rhétorique politique...

Objectif affiché de l'Avenir en confiance : *« redonner confiance aux entreprises du pays, créer un choc de confiance pour relancer l'investissement et l'emploi »*

- Sonia BACKES, le 27.05.2019, article LNC - L'Avenir en confiance invite à un consensus pour former le gouvernement

« Sans un retour très rapide à la confiance des investisseurs privés pour relancer notre économie et nos finances publiques, les quelque 2000 jeunes Calédoniens qui arrivent chaque année sur le marché du travail ne trouveront plus d'emploi, nos finances dégradées ne permettront plus à moyen terme de garantir le versement normal des salaires des fonctionnaires, et les Calédoniens devront subir les conséquences d'un défaut de paiement de notre système de santé »

- Christopher GYGES le 6 janvier 2020, entretien dans LNC

« On va passer d'une administration qui sanctionne à une administration qui conseille et qui accompagne le développement économique »

- Thierry SANTA, le 23 août 2019, article LNC - Les projets d'avenir du nouveau gouvernement

« Le gouvernement ne supprimera pas toutes les protections de marché, mais conditionnera leur attribution ou leur maintien à des contreparties en termes d'emplois, d'investissements ou de prix »

... au centre, des faits....

L'industrie de transformation, c'est (source : ISEE, 2015) :

- 6000 emplois
- 155 milliards de chiffres d'affaires
- 100 milliards de consommation intermédiaire
- 55 milliards de valeur ajoutée
- plus de 55 milliards de salaires versés, de charges sociales, d'investissements réalisés, d'impôts payés

- une souplesse d'approvisionnement pour les clients, des compétences et savoir-faire, une proximité, une traçabilité, une qualité, une présence de long terme, une amélioration du bilan carbone, une co-construction

... et de l'autre, la réalité du terrain, avec :

- une absence totale de dialogue entre l'administration (direction des affaires économiques) et les industries de transformation sur certains dossiers traduisant le désintérêt de l'administration pour le développement du secteur voire peut-être un positionnement dogmatique et suspicieux à l'encontre de l'industrie
- des décisions relatives à l'accompagnement de l'industrie basées sur des préconisations – pour le moins « à charge », partiales, voire dans certains cas fallacieuses – de l'Autorité de la Concurrence
- une absence de circulation d'information au sein de la collégialité sur les dossiers de l'industrie
- une remise en cause systématique de l'industrie de transformation

Tout cela conduit les industriels à comprendre le message suivant :

« INVESTISSEZ AILLEURS QU'EN CALEDONIE, CONSTRUISEZ VOS ATELIERS DE PRODUCTION AILLEURS, VOUS ÊTES INUTILES ET VOUS NE SEREZ JAMAIS COMPETITIFS... Délocalisez-vous car nous privilégions l'importation et pourrions préférer l'importation régionale ! »

A l'heure où la Nouvelle-Calédonie connaît un ralentissement économique important, où le gouvernement dit vouloir porter une volonté de soutien à la croissance économique du pays, où tous les pays au monde soutiennent et favorisent leur production manufacturière locale, les pratiques du gouvernement sont tout simplement incompréhensibles.

Ce que l'on demande

La FINC demande à être reçu par le président du gouvernement pour clarifier la position du gouvernement envers l'industrie de transformation et solliciter :

- 1) du respect pour les entreprises de transformation locale et leurs salariés
- 2) une politique publique de soutien à l'industrie de transformation
- 3) la mise en place d'un dialogue constructif entre la production manufacturière et l'administration calédonienne lors de l'instruction des mesures d'accompagnement de l'industrie
- 4) une transparence des décisions

Pourquoi avoir choisi de manifester ?

Parce qu'après avoir épuisé tous les recours « diplomatiques », il semble qu'il faille nécessairement en arriver à un certain rapport de force « physique » et une certaine « violence » d'expression pour pouvoir être entendu par le gouvernement.

Après les professionnels de santé, les retraités, les agriculteurs, les industriels prennent donc « leur ticket » pour manifester et laisser éclater leur colère et leur lassitude. TROP, C'EST TROP !!!



Contacts

Xavier BENOIST – président FINC – dir@finc.nc - 74 79 49
Flavie TEXIER – secrétaire général – 77 44 54